



21-23

02/2021

PROGRAMME TRIENNAL D'ACTIVITES

2021 - 2023

Sommaire

■ AVANT-PROPOS	4
■ CONTEXTE ET ATTENTES DU RÉSEAU	5
I. Un contexte profondément nouveau.....	5
1. Une année 2020 marquée par une crise aux impacts encore méconnus.....	5
2. Une nouvelle approche du fait transfrontalier à tous les niveaux.....	6
2.1 Au niveau européen.....	6
2.2 Au niveau national	7
2.3 Au niveau local	7
II. Des nouvelles attentes exprimées par le réseau de la MOT	8
■ LES PRINCIPES FONDATEURS DU PROGRAMME 21-23	9
I. La proximité : de nouveaux lieux pour de nouveaux liens	9
II. L'adaptabilité et la modularité : des missions structurées en deux blocs principaux	9
III. La soutenabilité : 4 défis prioritaires pour agir dans le court et le long termes	10
IV. La transversalité : 3 approches complémentaires	11
V. L'inter-territorialité : renforcer la cohésion transfrontalière	11
■ LES 3 AXES DU PROGRAMME PARTENARIAL TRIENNAL 21-23 ET LE PROGRAMME 21.....	13
I. [SOCLE] Donner un cadre et une stratégie d'ensemble à la coopération transfrontalière (axe « Interface multiniveaux »)	14
1. Contribuer à la prise en compte du transfrontalier dans les politiques nationales et européennes	14
1.1 Prise de position dans les politiques et projets de loi français.....	14
1.2 Prise de position dans les politiques et législations européennes.....	14
1.3 Participation / animation de GT intergouvernementaux	15
2. Être le porte-voix des territoires transfrontaliers aux niveaux national et européen.....	15
2.1 Dialogue et appui du niveau national	15
2.2 Dialogue et appui des institutions européennes	16
2.3 Appui à la programmation 21-27	17
3. Accompagner les coopérations bilatérales et spécifiques.....	17
3.1 Accompagnement des coopérations bilatérales (FR-DE, post-Brexit, ...)	17
3.2 Accompagnement des coopérations spécifiques (maritime, outre-mer, montagne...)	18
4. Poursuivre et développer nos réseaux nationaux, européens et internationaux	20
II. [SOCLE] Faciliter les projets, les relations et la prise de conscience des acteurs transfrontaliers (axe « Connaissances et réseaux »).....	21
1. Favoriser la mise en réseau et le débat transfrontalier	21
1.1 Mise à disposition de lieux de dialogue et de capitalisation	21
1.2 Participation et animation des débats locaux transfrontaliers	21
1.3 Médiatisation des débats transfrontaliers	21
2. Développer la connaissance, l'observation et la recherche transfrontalières	22
2.1 Développement des coopérations françaises et européennes en matière d'observation.....	22
2.2 Structuration des outils d'observation et de connaissance au sein de la MOT	22

2.3 Renforcement de la recherche transfrontalière en participant à des publications et partenariats universitaires et scientifiques 22

3. Sensibiliser et informer en mettant à disposition nos ressources et expertises23

3.1 Communication et mise à disposition des ressources de la MOT 23

3.2 Formation des acteurs (formations élus, formations techniciens...)..... 24

III. [SUR-MESURE] Fabriquer et concrétiser les projets transfrontaliers (axe « Actions et ingénierie transfrontalières ») 25

1. Soutenir la mise en œuvre des Programmes nationaux territorialisés dans les territoires frontaliers25

1.1 Accompagnement du dispositif PVD 25

1.2 Accompagnement du dispositif Montagne 26

1.3 Accompagnement d'autres dispositifs nationaux 26

2. Accompagner les stratégies et la structuration des outils de gouvernance transfrontalière26

2.1 Soutien à la mise en réseau / en œuvre des SCT 26

2.2 Appui aux stratégies transfrontalières intégrées 27

2.3 Aide à la structuration de gouvernances transfrontalières..... 27

3. Résoudre les obstacles à la coopération transfrontalière.....27

3.1 B-solutions – participation et capitalisation 27

3.2 Assistance technique à la résolution d'obstacles 27

4. Appuyer les actions et investissements transfrontaliers.....28

4.1 Participation à des projets Interreg locaux et prioritaires 28

4.2 Assistance technique de la MOT 28

AVANT-PROPOS

La MOT se dote pour la période 2021-2023 d'un programme triennal et partenarial d'activités.

Outil d'ingénierie pluridisciplinaire et de production d'expertise territoriale transfrontalière, la MOT est en 2020 forte de plus de 80 adhérents. Créatrice de liens entre les acteurs de la coopération transfrontalière, la MOT est également un lieu de production de connaissance, d'observation, et d'aide à la décision

Créée en 1997 et régie par un statut associatif, son action est encadrée par un programme d'activités, décidé et approuvé par ses membres et partenaires nationaux, lui permettant de répondre à ses objectifs principaux, à savoir :

- ▶ Faire émerger des projets opérationnels transfrontaliers, au niveau local et régional
- ▶ Renforcer la prise en compte de la dimension transfrontalière dans les politiques publiques (locales, nationales, européennes)
- ▶ Faciliter l'interface entre les administrations françaises, leurs interlocuteurs dans les Pays voisins, et les institutions européennes

Ce programme triennal 21-23 a été construit au regard tant de la situation territoriale et transfrontalière, marquée par la crise du Covid-19 vécue en 2020, que de la situation politico-administrative locale, nationale et européenne, qui démontre une nouvelle approche des enjeux transfrontaliers, et surtout des attentes formulées par les adhérents de la MOT, à deux reprises : à l'occasion d'une première enquête au réseau en 2019, puis à l'occasion des rencontres territoriales organisées pour la première fois à l'automne 2020. Ces éléments sont détaillés ci-après dans le chapitre introductif « Contexte et attentes du réseau ».

Avant de présenter le programme triennal détaillé, la **première partie précise les principes fondateurs** de ce programme, qui peuvent se résumer en 5 mots-clés :

- ▶ Proximité
 - Afin d'être au plus près des attentes de nos adhérents et des territoires
- ▶ Adaptabilité
 - Afin de tenir compte de toutes les situations frontalières tout en renforçant notre action sur certains territoires le nécessitant davantage
- ▶ Soutenabilité
 - Afin d'agir à court terme dans une logique et une vision de long terme
- ▶ Transversalité
 - Afin de prendre en compte les principales problématiques transfrontalières et croiser les réponses à y apporter
- ▶ Inter-territorialité
 - Afin de tenir compte de l'interdépendance des territoires et des enjeux de cohésion, notamment transfrontalière

Enfin, la **deuxième partie présente les 3 nouveaux axes** qui structureront l'action de la MOT pour la période 21-23, à savoir :

- ▶ **Axe 1 : Donner un cadre d'ensemble à l'action transfrontalière**
 - Axe « interface multiniveaux »
- ▶ **Axe 2 : Faciliter les projets et les relations entre les acteurs transfrontaliers**
 - Axe « connaissance et réseaux »
- ▶ **Axe 3 : Fabriquer et concrétiser les projets transfrontaliers**
 - Axe « actions et ingénierie opérationnelles »

CONTEXTE ET ATTENTES DU RÉSEAU

I. Un contexte profondément nouveau

1. Une année 2020 marquée par une crise aux impacts encore méconnus

Les membres du réseau de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), et plus généralement les acteurs de la coopération transfrontalière européenne, ont été et sont toujours fortement impactés par la pandémie de Covid 19 débutée au printemps 2020 en Europe, par le(s) confinement(s) qui en ont résulté, et par ses conséquences sur la vie économique, sociale et politique, conséquences que nous commençons seulement à percevoir au travers ce qui apparaît comme l'une des pires crises économiques et sociales des dernières décennies. Crise devant être comprise dans sa double acception, négative et positive : frappant les personnes, les sociétés et les territoires de façon inégalitaire, mais aussi propice à un discernement individuel et collectif sur la façon d'aborder les multiples transitions (démographique, économique, écologique, numérique,...) en cours, dont la nécessité était déjà patente avant la crise.

Dans le monde d'avant le Covid 19 - ou plus précisément, d'avant les suspensions temporaires des accords de Schengen, qui ont eu cours depuis les crises migratoire et sécuritaire de 2015 - les frontières certes continuaient d'exister, mais étaient devenues largement invisibles, en tout cas sur des segments importants de ces frontières (pour la France, de Dunkerque à Genève). Or depuis 2015, et de façon accélérée avec la crise du Covid, de nombreux passages frontaliers ont été bloqués ou strictement contrôlés, voire certains segments frontaliers fermés par des clôtures.

Sur ces frontières, la crise a impacté d'abord les habitants des bandes frontalières. Leur vie quotidienne, qui les amène d'ordinaire à franchir les frontières pour le travail, la consommation ou simplement les relations humaines, au sein de ce que la MOT appelle « les territoires transfrontaliers », a été bouleversée. Les élus des collectivités frontalières sont souvent engagés dans des coopérations transfrontalières, qui se sont révélées plus ou moins efficaces à l'occasion de la crise. Les acteurs des services publics locaux ou nationaux, dont le fonctionnement, voire la structure même (hôpital de Cerdagne) sont transfrontaliers, ont été mis à rude épreuve. Les services des Etats

ont accompli leur devoir, parfois contradictoire -entre les services de police ou de douane chargés de contrôler, dans le cadre unilatéral des Etats souverains, et les diplomates chargés de rétablir la coopération. Les institutions européennes ou les programmes Interreg, soutenus par l'Europe, ont dans la mesure de leurs mandat et moyens tenté d'agir pour plus de coopération.

Cette crise, terrible à maints égards, doit être l'occasion d'une pensée du fait frontalier, plus rigoureuse et partagée, indispensable pour un traitement plus approprié par les politiques publiques, au service des personnes. Les personnes ne sont pas seulement des acteurs économiques, puisque l'économie a été fortement freinée au nom de la protection de la santé; elles ne sont pas seulement des citoyens, la notion de citoyen national ayant montré ses limites, quand des familles binationales étaient séparées par une frontière qui se refermait. Les personnes sont aussi des individus engagés dans des couples, des familles, avec des personnes âgées qu'il faut visiter, parfois par-delà la frontière. Ce sont aussi des usagers des services publics, comme la santé ou les transports, dont la crise a montré l'impérieuse nécessité de les penser par-delà les frontières. Elles sont aussi porteuses d'une culture, de valeurs et d'informations- jamais la planète n'avait été notre horizon commun autant que dans la crise du Covid, où chacun a pu suivre en temps réel le développement de la pandémie et ses conséquences, et s'est forgé une opinion sur ce qu'il importait de faire.

La pandémie a révélé la nécessité d'une action publique transfrontalière plus efficace à l'avenir. Car cette crise n'a pas seulement été un « crash test » pour la gouvernance transfrontalière. Elle a été aussi un révélateur de nos interdépendances socio-économiques ou humaines, non seulement à l'échelle globale ou européenne, mais aussi à l'échelle locale transfrontalière. Ces interdépendances appellent désormais à construire ou conforter une intégration transfrontalière et européenne qui soit aussi politique. La MOT accompagnera d'autant plus fortement ces interdépendances, en mettant au cœur de son action ces personnes, ces citoyens transfrontaliers.

2. Une nouvelle approche du fait transfrontalier à tous les niveaux

2.1 Au niveau européen

La crise du Covid-19 appelle à renforcer la coopération européenne et transfrontalière. Les programmes 2021-2027, dont la préparation se finalise, devront en tirer les leçons. Les règlements adoptés fin 2020 présentent des innovations favorables aux territoires transfrontaliers, qui répondent à leurs attentes, notamment via l'intégration de deux nouveaux objectifs au sein des futurs programmes Interreg, à savoir :

- **Objectif politique "Meilleure gouvernance de la coopération" (ISO1)** : en réservant au moins 10% du budget pour faciliter la structuration de la gouvernance transfrontalière via cet objectif, les programmes pourront notamment financer des actions de mise en réseau, d'observation statistique, d'accompagnement des acteurs dans la résolution d'obstacles (dans la logique de l'initiative "b-solutions"), ou encore des micro-projets pour favoriser la rencontre citoyenne.
- **Objectif politique "Une Europe plus proche des citoyens" (PO5)** : la formulation d'un objectif dédié à l'approche "territorialisée" vient compléter l'approche davantage sectorielle qui prévalait auparavant. Elle s'est accompagnée au niveau européen par l'écriture des BOP par la Commission, documents stratégiques où celle-ci propose son analyse des besoins pour chaque frontière, dans une logique fonctionnelle, en amont de l'élaboration des futurs programmes. Les structures transfrontalières (GECT et autres) peuvent y jouer un rôle primordial, en coordonnant les futures stratégies intégrées et en agissant en tant que bénéficiaire unique pour permettre la concentration de moyens financiers plus conséquents sur un territoire transfrontalier donné. L'adoption des SCT en France participe également de cette dynamique, en coordonnant les acteurs du versant français (y compris pour faire prendre en compte les territoires transfrontaliers dans les PO régionaux et les CPER), et en entamant le dialogue avec leurs voisins transfrontaliers.

Par ailleurs, outre les programmes Interreg, et face à la faible interopérabilité des législations nationales, qui entrave la construction de projets transfrontaliers, **le projet de règlement ECBM** crée un processus permettant aux acteurs frontaliers de proposer aux Etats des solutions innovantes, via un réseau de points focaux nationaux, se coordonnant sur chaque frontière, et dans le cadre d'un réseau européen, piloté par le point de contact DG REGIO. Les programmes INTERREG seront désormais aussi orientés vers la résolution des obstacles (cf. objectif gouvernance). Les innovations apportées par le traité franco-

allemand d'Aix-la-Chapelle préfigurent sur la frontière franco-allemande le développement d'un tel instrument, en associant les Etats, les pouvoirs exécutifs territoriaux, les parlementaires nationaux et les structures de gouvernance transfrontalière à la résolution d'obstacles dans un comité de pilotage commun.

A ce titre, la **Présidence française de l'Union Européenne au 1^{er} semestre 2022** pourrait constituer un tournant majeur dans la prise en compte des territoires transfrontaliers. Alors que le monde est soumis à une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, qui accélère les multiples transitions en cours, la MOT est convaincue que l'Europe doit constituer notre cadre d'action. Les habitants des régions frontalières ont été particulièrement touchés par la crise, et par les fermetures de frontières qu'elle a provoquées. La crise a aussi révélé les interdépendances transfrontalières multiples (travail transfrontalier, soins médicaux,...), soudainement interrompues, et la capacité des acteurs frontaliers à se remobiliser pour reprendre la coopération. La fermeture des frontières ne constitue pas une solution. Au contraire, les défis de la reprise et des transitions à venir requièrent plus de coordination entre Etats voisins et d'intégration européenne, tant en matière de gestion des frontières que de développement des territoires, notamment transfrontaliers. Cela contribuera grandement à conforter le sentiment d'appartenance européenne. Lors du Borders Forum tenu les 9 et 10 novembre 2020 à Paris, à l'initiative de la MOT, une Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers a vu le jour, soutenue par le Comité européen des Régions, par d'autres réseaux européens, et par des citoyens qui vivent dans des régions frontalières, des structures transfrontalières (GECT,...), des collectivités locales et régionales, des organisations non gouvernementales et des entreprises. Aussi, la Présidence française de l'UE sera notamment l'occasion de faire valoir que les collectivités et les entités transfrontalières doivent disposer de « compétences appropriées, de ressources dédiées et de procédures accélérées », ainsi que la France et l'Allemagne s'y sont engagées par le traité d'Aix la Chapelle (voir ci-après), que la Commission européenne le propose dans le cadre du projet de règlement ECBM (évoqué ci-dessus), soutenu par la France, et de s'appuyer sur la résolution sur l'avenir de la coopération transfrontalière à l'horizon 2050, que le Comité européen des régions envisage d'adopter à l'été 2021, résolution qui constituera une contribution officielle à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, que le Président de la République et la Présidence de la Commission Européenne ont proposée.

La période 21-23 ouvre une fenêtre de tir pour la cohésion transfrontalière qu'il ne faudra pas manquer.

2.2 Au niveau national

Concomitamment, le contexte du pilotage national des enjeux transfrontaliers a rapidement évolué au cours de ces 3 dernières années.

Outre la création en mai 2018 de la Banque des territoires, direction de la Caisse des dépôts regroupant les offres au service des territoires, la loi du 22 juillet 2019 a porté la création de l'ANCT – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui est entrée en fonctionnement au 1er janvier 2020. Aussi, si l'Agence nationale de la cohésion des territoires est héritière du CGET et de la DATAR, elle constitue non plus un service d'administration centrale mais une institution nationale publique, créée sous la forme d'un établissement public de l'Etat. Elle exerce ses missions sur l'ensemble du territoire national. Son action cible prioritairement, d'une part, les territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics, avec une attention particulière accordée aux zones mentionnées à l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et, d'autre part, les projets innovants. Elle intègre dans ses dispositions les territoires frontaliers, la coopération transfrontalière et la coordination des fonds européens structurels et d'investissement. L'ANCT agit principalement sous trois formes d'intervention en direction des territoires : les programmes nationaux d'appui, les contrats de cohésion territoriale et le « sur-mesure ». L'appui de la MOT est particulièrement attendu en appui de ces interventions, ainsi que le stipule la convention triennale 21-23 entre l'ANCT et la MOT.

Concomitamment, la frontière franco-allemande a vu la mise en place d'un Comité de coopération transfrontalière

(CCT) résultant du Traité d'Aix-la-Chapelle (TALC) signé en janvier 2019. Le Comité « est chargé de coordonner (...) l'observation territoriale transfrontalière, de définir une stratégie commune de choix de projets prioritaires, d'assurer le suivi des difficultés rencontrées dans les territoires frontaliers et d'émettre des propositions en vue d'y remédier, ainsi que d'analyser l'incidence de la législation nouvelle sur les territoires frontaliers ». Le TALC et le CCT ayant vocation à montrer la voie et à être peu ou prou transposés sur les autres frontières françaises, la MOT a vocation à y participer et à accompagner ses actions afin de les faciliter et de les déployer à l'échelle de l'ensemble des frontières françaises.

Enfin, l'année 2021 est également marquée par la création de la Collectivité européenne d'Alsace. La loi « Alsace » du 19 août 2019 octroie à la CeA des compétences transfrontalières spécifiques, notamment le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière sur son territoire, et la charge d'établir un Schéma Alsacien de coopération transfrontalière. La création de cette nouvelle collectivité marque la volonté nationale de prendre davantage en compte les spécificités territoriales, et d'agir en faveur du principe de différenciation des compétences des collectivités territoriales, sur lequel se fonde le projet de loi 3D (différenciation ; déconcentration ; décentralisation). Devant être présenté en 2021, il fait suite au projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations, et qui vise à simplifier les conditions d'entrée et de sortie applicables à ces expérimentations, et s'inscrit dans la droite ligne du Traité d'Aix-la-Chapelle ainsi que du projet de règlement européen ECBM.

2.3 Au niveau local

Outre la création de la CeA et la réalisation de son futur SACT déjà évoqués, ces trois dernières années auront été marquées par l'affirmation de stratégies transfrontalières ambitieuses. Ainsi, conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les trois métropoles limitrophes d'un Etat étranger, à savoir l'Eurométropole de Strasbourg, la Métropole européenne de Lille et la Métropole Nice Côte d'Azur, rejointes par la démarche volontaire engagée par la Communauté d'agglomération Pays Basque, ont réalisé et adopté fin 2019 leur Schéma (ou stratégie) de coopération transfrontalière. En visant à mettre en cohérence les acteurs transfrontaliers du versant français, à clarifier les rôles de chacun d'entre eux, et en intégrant l'action publique transfrontalière à l'ensemble de leurs politiques publiques, ces quatre SCT marquent une nouvelle étape en

matière d'approche des problématiques transfrontalières par les collectivités, sont aujourd'hui sources d'inspiration pour de nombreux autres territoires, et démontrent la montée de puissance progressive des acteurs locaux, que la MOT a vocation à accompagner encore plus fortement à l'avenir.

Plus globalement, ces acteurs expriment une volonté de mieux structurer les coopérations transfrontalières, au travers d'outils de gouvernance adaptés à leur situation, au travers de simples conventions transfrontalières, d'associations transfrontalières, voire de GECT ou GLCT, besoin que la crise vécue en 2020 a largement contribué à renforcer.

II. Des nouvelles attentes exprimées par le réseau de la MOT

En 2020, la MOT est forte d'un réseau de 80 membres, réseau qui ne cesse de s'étoffer, ce qui atteste du niveau de confiance que les acteurs locaux du transfrontalier portent à notre association. Afin d'agir au plus près de leurs diverses attentes, la MOT veille à régulièrement les consulter et s'y est employée en 2019 (au travers d'une enquête en ligne) et en 2020 (au travers de 9 rencontres territoriales, complétées par une enquête en ligne). Plusieurs enseignements croisés peuvent être tirés de ces deux consultations (le détail des résultats obtenus étant disponibles en annexe) quant aux attentes exprimées vis-à-vis des actions à mener par la MOT :

Mieux associer les citoyens transfrontaliers

- Le sujet a été jusqu'alors trop peu traité et mérite une attention bien plus importante dans la période 21-23 en lien notamment avec l'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers et la nouvelle programmation européenne

Capitaliser et résoudre les obstacles à la coopération

- Les différents retours confirment le besoin d'une approche multi-niveaux, impliquant les niveaux locaux, nationaux et européen, afin de résoudre les obstacles
- Le projet de règlement ECBM constitue à ce titre une attente forte

Dupliquer l'approche franco-allemande sur d'autres frontières

- Le réseau considère que le Traité d'Aix-la-Chapelle et le Comité de coopération transfrontalière constituent des exemples pouvant montrer la voie sur d'autres frontières en matière de coopération bilatérale

Favoriser le rapprochement vertical avec les instances nationales et européennes

- La MOT comme intermédiaire et porte-voix des acteurs transfrontaliers locaux

Financements nationaux et européens (dont programmes Interreg)

- Le réseau souligne la nécessité d'une simplification administrative et d'accessibilité aux différents fonds et financements, et d'un appui de la MOT à ce sujet
- Il attend également une participation directe de la MOT aux futurs programmes Interreg, ainsi qu'une capitalisation des projets soutenus

Mutualiser l'ingénierie notamment en matière d'observation

- Compte tenu des nouvelles approches nationales proposées à destination des territoires (ANCT, BdT), le réseau souligne le besoin de coordination des ingénieries (agences départementales, agences d'urbanisme,...)
- L'observation constitue à ce titre un sujet prioritaire, en appui à l'ingénierie, et plus largement comme fondement partagé des politiques publiques aux différents niveaux

[NEW] Favoriser la différenciation territoriale

- Les rencontres territoriales 2020 ont permis de souligner que le réseau était très attentif aux évolutions envisagées par le projet de loi 3D, plus particulièrement en matière de différenciation territoriale (à l'instar de la CeA), et souhaite que la MOT contribue à ces évolutions

[NEW] Veiller à accompagner les territoires maritimes, notamment concernés par le Brexit

- Les rencontres territoriales ont également démontré que les frontières maritimes constituaient un sujet d'attention pour nombre d'adhérents
- A ce titre, les impacts du Brexit devront être observés et accompagnés (le réseau s'étant récemment étendu au département du Finistère)

LES PRINCIPES FONDATEURS DU PROGRAMME 21-23

I. La proximité : de nouveaux lieux pour de nouveaux liens

La MOT compte à fin 2020 (personnes morales uniquement) 75 adhérents. Elle en comptait 67 en 2017, et 62 en 2014. Aussi, afin de répondre à la promesse de mise en réseau des acteurs transfrontaliers, et afin de faire de ses relations de proximité avec les territoires transfrontaliers l'un des principes fondateurs de son action à venir, la MOT a engagé plusieurs chantiers au cours de la période 17-20 qu'elle poursuivra et renforcera au cours de la période 21-23, à savoir notamment :

Comité technique

- Réunissant trois fois par an un nombre restreint d'adhérents, ce Comité créé en 2019 constitue un lieu de co-construction, de proposition voire de sollicitation de la MOT. Il prépare les réunions de Bureau et permet de débattre des grandes évolutions de l'association, du programme de travail, des publications, ...

Groupes de travail

- En 2019-2020, la MOT a proposé à son réseau de constituer des groupes de travail pérennes autour de sujets prioritaires, véritables lieux de constitution de « communautés transfrontalières » autour des problématiques dédiées. Trois groupes, chacun coanimé par des membres du réseau, ont vu le jour en 2020, seront poursuivis et pourront le cas échéant être renforcés

Nouveaux statuts

- Les statuts d'une association constituent le socle de son fonctionnement. Révisés en 2015, la MOT a souhaité engager une nouvelle révision de ses statuts en 2020 afin de clarifier les relations qu'elle noue avec son réseau (création d'un statut de « membre associé »), renforcer sa visibilité auprès de ses membres (ajout d'une seconde Assemblée Générale dans l'année) et ouvrir le champ des possibles de ses modalités d'action (possibilité de missions en « quasi-régie »).

II. L'adaptabilité et la modularité : des missions structurées en deux blocs principaux

Le programme de travail se fonde sur un modèle Etat/territoires (subventions nationales, cotisations territoriales) et sur la capacité de son équipe technique (9 collaborateurs) appuyée par son réseau, à mettre en œuvre des actions prioritaires. Afin de favoriser son adaptabilité et la modularité de son programme de travail, ce dernier est désormais constitué de deux blocs principaux, qui doivent permettre à la MOT de mieux ajuster ses actions, leur lisibilité et les moyens qu'elle y consacre au regard des besoins exprimés, tout en préservant son modèle et son approche multi-niveaux :

Les missions « socle » (ou permanentes)

- Les missions socle comprennent toutes les actions relevant des missions d'interface multinationales de la MOT entre acteurs locaux, nationaux et européens du transfrontalier, ainsi que celles

relevant de la connaissance et de la mise en réseau des acteurs, tous directement concernés par ces actions

- Ces missions garantissent une base de travail structurelle et incompressible de la MOT, soutenue directement par les subventions nationales et les cotisations locales.

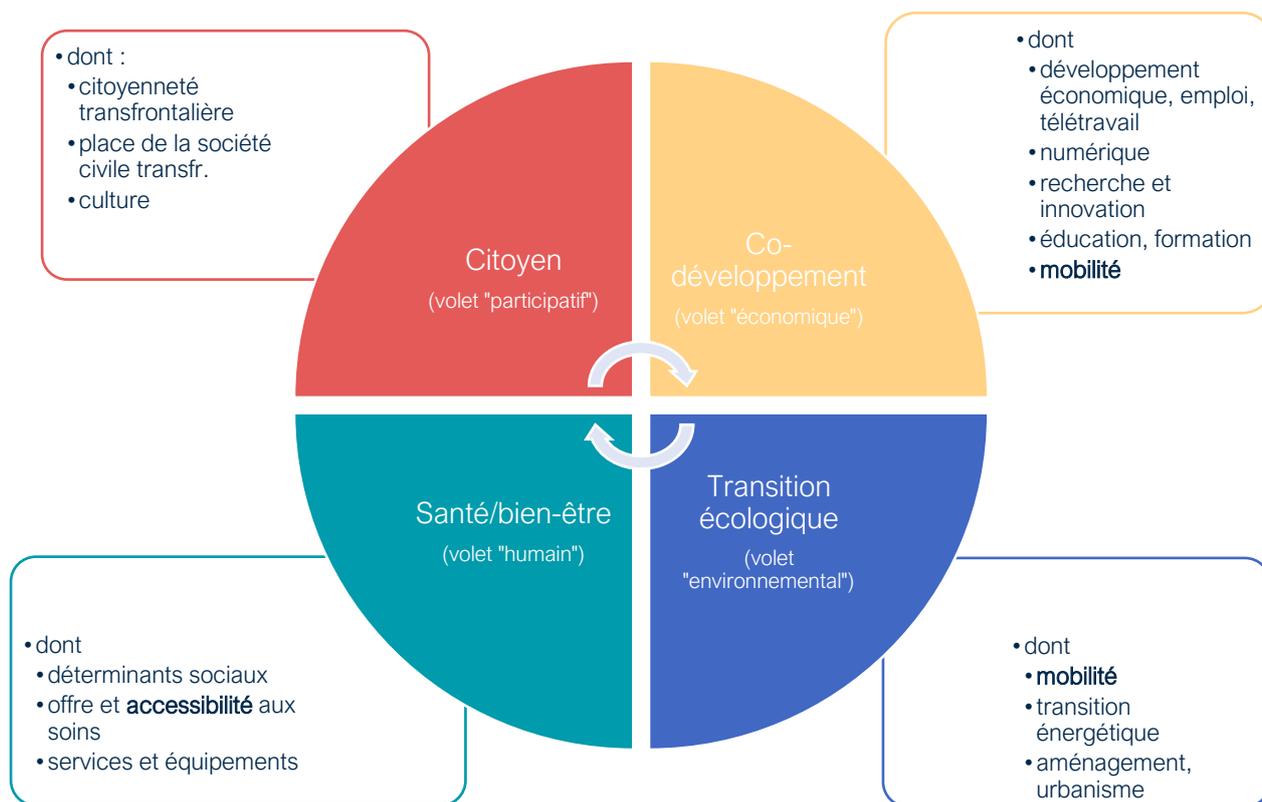
Les missions « sur-mesure » (ou dédiées, modulables)

- Ces missions « sur-mesure » comprennent plus spécifiquement les missions d'ingénierie opérationnelle de la MOT, concernant directement certains membres nous sollicitant pour les mener à bien, et indirectement d'autres membres, potentiellement concernés à un autre niveau.
- Ces missions permettent à la MOT d'ajuster son plan de charge au regard des besoins. Elles sont soutenues par des financements non pérennes (subventions dédiées, contrats In House, autres marchés publics).

III. La soutenabilité : 4 défis prioritaires pour agir dans le court et le long termes

Le rôle de la MOT est d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences. A ce titre, elle veille, suit et observe l'ensemble de thématiques, problématiques et défis auxquels sont confrontés les territoires transfrontaliers. Pour autant, au regard des résultats

des consultations menées en 2019 et 2020, et au regard de l'intensité avec laquelle certains sujets se font jour dans les territoires transfrontaliers, la MOT a décidé de mettre en avant quatre grands défis prioritaires pour la période 21-23, afin de garantir la soutenabilité de l'action et des territoires transfrontaliers, à court, moyen et long termes.



La mobilité transfrontalière, une priorité incluse dans la plupart des quatre défis

La consultation menée en 2020 (voir annexe) a démontré que les enjeux de mobilité et de transport restaient la thématique prioritaire des acteurs transfrontaliers, et ce quelle que soit la frontière considérée. Il peut s'agir de mobilité ferroviaire, routière, fluviale, mais également maritime ou encore de mobilité douce.

Cette mobilité répond à des besoins de mobilité, qu'il s'agisse des mobilités contraintes (déplacements domicile-travail, domicile-études, accompagnement, soins) ou non contraintes (loisirs, consommation...) et constitue donc une problématique transversale pour la MOT.

Mais surtout, la mobilité, transfrontalière le cas échéant, constitue une problématique environnementale majeure. Principal responsable des émissions de GES en France (30%), le transport constitue également un défi environnemental pour les frontières maritimes, confrontées à d'importants rejets en mer issus du transport maritime. Aussi, la MOT abordera prioritairement les problématiques de mobilité et de transport à l'aune des défis environnementaux au cours de la période 21-23.

IV. La transversalité : 3 approches complémentaires

Outre ces thématiques prioritaires, trois approches transversales seront au cœur de ce programme triennal :

Gouvernance (et stratégies)

- Dans le contexte transfrontalier, étant donné l'impossibilité d'un gouvernement en tant que tel, il est essentiel de parler de gouvernance : c'est-à-dire d'un dispositif permettant de faire coopérer divers acteurs publics et privés par-delà des frontières. S'intéresser à la gouvernance transfrontalière signifie se poser la question de pérenniser des projets, structurer des actions ponctuelles au sein d'une relation à plus long terme, voire se doter d'une stratégie intégrée (ou d'un plan d'actions communs) sur un territoire transfrontalier.
- La période 2018-2020 a démontré que de plus en plus de territoires transfrontaliers avaient la volonté de se doter d'outils, systèmes de gouvernance transfrontalière, plus ou moins structurées (protocole / convention de coopération, accords, GEIE, GECT...), ainsi que de stratégies transfrontalières intégrées.
- Les enquêtes 2019 et 2020 auprès du réseau, ainsi que les rencontres territoriales 2020 ont démontré que cette problématique transversale constitue toujours une attente forte du réseau, soucieux notamment de profiter des nouvelles opportunités offertes par la programmation européenne 21-27
- Elle occupera en conséquence une large place dans ce programme triennal 21-23.

Observation

- La MOT a accumulé une expertise unique dans ce domaine à travers les études et les cartes qu'elle réalise depuis l'origine. Les données en stock sont toutefois vite obsolètes et il convient de les réactualiser continuellement. Dans ce contexte, la nécessité de renforcer les outils d'analyse et d'observation est plus que jamais d'actualité : la bonne connaissance de ces espaces transfrontaliers est en effet fondamentale

pour y mener les politiques publiques transfrontalières dont ils ont réellement besoin.

- Par ailleurs, avec la création de l'ANCT en janvier 2020 et les offres d'ingénierie qu'elle propose, de nouvelles questions se posent quant au rôle des différents outils d'ingénierie locaux, leur mutualisation, en particulier sur la question de l'observation transfrontalière, ainsi que les enquêtes et rencontres l'ont confirmés.
- Cette question de l'observation transfrontalière constituera à ce titre une priorité pour la MOT, qui s'y attachera tant en interne (déploiement d'un système d'information) qu'en externe, en multinationaux (participation à des projets locaux ; devenir du Comité stratégique transfrontalier ; réseaux européens).

Obstacles

- L'identification des obstacles à la coopération - et la recherche de solutions - est l'un des défis majeurs de la coopération transfrontalière, et ce selon une approche multinationaux. Le Comité de coopération transfrontalière, créé un an après la signature du TALC, en a d'ailleurs fait l'un de ses trois sujets prioritaires. Le projet de règlement ECBM a pour objectif principal de résoudre les obstacles juridico-administratifs rencontrés pour certains projets le nécessitant.
- La MOT capitalise depuis de nombreuses années ces obstacles, et avait d'ailleurs créé pour ce faire son « Forum en ligne » en novembre 2017, afin de : mettre en contact les acteurs de la coopération ; partager les expériences et les réponses techniques aux questions posées ; identifier les obstacles vus sur le terrain et les faire remonter au niveau adéquat ; élaborer des fiches obstacles/solutions.
- Cet enjeu de l'identification et de la résolution des obstacles à la coopération a été unanimement affiché comme une priorité du réseau à l'occasion de l'enquête 2020, et sera en conséquence l'une des priorités de ce programme triennal.

V. L'inter-territorialité : renforcer la cohésion transfrontalière

La crise a révélé, en stoppant aux frontières certains flux, des interdépendances économiques (approvisionnement en marchandises, travail frontalier ou saisonnier), ou fonctionnelles (le système de soins luxembourgeois ou genevois dépendant lourdement des frontaliers français). Elle a rendu manifeste des « systèmes productivo-résidentiels » selon l'expression de Laurent Davezies et Magali Tallandier, qui fonctionnent selon une logique de complémentarité transfrontalière. Construire une cohésion

transfrontalière, au travers d'un co-développement transfrontalier, comme l'a souligné Karl-Heinz Lambertz dans son rapport au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, représente dès lors un enjeu incontournable. En effet, les territoires transfrontaliers sont des territoires aux multiples facettes : tantôt métropolitains, tantôt ruraux, tantôt de montagne, tantôt littoraux, ils revêtent même des profils distincts selon le versant de la frontière sur lequel on se situe. Toutes ces situations sont à

prendre en compte, étudier, accompagner, afin de favoriser la cohésion transfrontalière, car au-delà de leur diversité, ces territoires transfrontaliers présentent à la fois un potentiel largement sous exploité de développement à 360° (que l'orientation pro européenne du gouvernement invite à saisir) et un handicap résultant d'une prise en compte largement insuffisante de cette spécificité transfrontalière aux différents niveaux.

L'intégration transfrontalière est un jeu gagnant gagnant, tant en termes économiques (travail transfrontalier) que de services publics, le cas échéant mutualisés, mais à condition que cette intégration soit régulée et coopérative. **Les enjeux des systèmes productivo-résidentiels en contexte transfrontalier** (connaissance des flux, répartition de l'impôt dans les zones transfrontalières, problématique d'un financement transfrontalier de l'aménagement du territoire et des services publics transfrontaliers, notamment de mobilité,...), le cas échéant en partenariat avec des chercheurs, **constitueront l'une des réflexions majeures de ce programme triennal pour favoriser la cohésion transfrontalière.**

L'enjeu est donc de libérer les potentiels de développement aux frontières, sur tout le linéaire frontalier, quelque soit le niveau de développement des territoires concernés. Pour autant, si l'équité territoriale et la cohérence des politiques publiques requièrent une action d'ensemble, les enjeux transfrontaliers rencontrés ne sont pas équivalents les uns des autres, et nécessitent également une **capacité d'adaptation territoriale et parfois de concentration de l'action publique.** Les évolutions récentes (CeA, programmes nationaux ANCT) ou à venir (ECBM, loi 3/4D) le confirment, les situations territoriales également, attestant du besoin d'accompagner le cas échéant plus fortement les territoires les plus en difficulté, ou les plus démunis, sachant que la crise ou que d'autres événements (attentats, tempête Alex...) ont démontré que ces situations étaient toutes relatives. **Cette concentration de l'action peut également être gage d'une meilleure cohésion transfrontalière, dès l'instant où elle est pensée et mise en œuvre en tant compte du principe d'interterritorialité et de fonctionnalité des territoires.**

Ces deux piliers constitueront des axes prioritaires d'action de la MOT en faveur de la cohésion transfrontalière.

LES 3 AXES DU PROGRAMME PARTENARIAL TRIENNAL 21-23 ET LE PROGRAMME 21

Pour la période 21-23, l'action de la MOT se déclinera en **trois axes multiniveaux d'action**¹, tenant compte des principes d'adaptabilité et de modularité évoqués précédemment, à savoir :

- [SOCLE] Axe 1 – Donner un cadre et une stratégie d'ensemble à la coopération transfrontalière

- [SOCLE] Axe 2 – Faciliter les projets et les relations entre les acteurs transfrontaliers
- [SUR-MESURE] Axe 3 – Fabriquer et concrétiser les projets transfrontaliers

Le programme de travail triennal 21-23 est synthétisé dans le tableau ci-dessous, avant d'être détaillé dans les pages suivantes.

		Local	National	Européen
[SOCLE] Donner un cadre et une stratégie d'ensemble à la coopération transfrontalière (axe « Interface multi-niveaux »)	Contribuer à la prise en compte du transfrontalier dans les politiques nationales et européennes			
	Être le porte-voix des territoires transfrontaliers aux niveaux national et européen			
	Accompagner les coopérations bilatérales et spécifiques			
	Poursuivre et développer nos réseaux nationaux, européens et internationaux			
[SOCLE] Faciliter les projets et les relations entre les acteurs transfrontaliers (axe « Connaissances et réseaux »)	Favoriser la mise en réseau et le débat transfrontalier			
	Développer la connaissance, l'observation et la recherche transfrontalières			
	Sensibiliser et informer les acteurs transfrontaliers			
[SUR-MESURE] Fabriquer et concrétiser les projets transfrontaliers (axe « Actions et ingénierie transfrontalières »)	Soutenir la mise en œuvre des Programmes nationaux territorialisés dans les territoires frontaliers			
	Accompagner les stratégies et la structuration des outils de gouvernance transfrontalière			
	Résoudre les obstacles à la coopération transfrontalière			
	Appuyer les actions et investissements transfrontaliers			

Note de lecture du tableau : une couleur « foncée » est utilisée lorsque le « niveau » est directement concerné par une action ; une couleur « claire » est utilisée lorsque le « niveau » est indirectement concerné par l'action.

¹ Jusqu'à 2020, le programme de travail était structuré par trois axes d'action, représentant chacun un

niveau d'intervention de la MOT : local, national et européen.

I. [SOCLE] Donner un cadre et une stratégie d'ensemble à la coopération transfrontalière (axe « Interface multiniveaux »)

Depuis l'origine, la MOT s'attache à faire prendre en compte les problématiques transfrontalières dans les politiques publiques, tant européennes que nationales. Cette mission, elle la mène au nom des territoires transfrontaliers qui en sont demandeurs, en étant leur porte-voix auprès des instances européennes (Commission européenne, Parlement européen, Comité des régions, Conseil de l'UE...) et du niveau national français (Ministères, ANCT,

Parlement,...), et ce dans un rôle d'interface multiniveaux. Elle vise à influencer sur l'évolution des cadres nationaux et européens dans un sens favorable aux territoires et à la cohésion transfrontalière, à l'instar de l'évolution des programmes européens 21-27. Elle est menée soit directement par la MOT elle-même, soit en réseau avec nombre de ses partenaires. Elle constituera le premier axe socle du programme triennal 21-23.

1. Contribuer à la prise en compte du transfrontalier dans les politiques nationales et européennes

Afin que les politiques nationales et/ou européennes prennent davantage, si ce n'est systématiquement, en compte le fait transfrontalier, la MOT, avec le cas échéant l'appui de son réseau, agira à un triple niveau : en prenant position

dans les politiques et projets de loi français le nécessitant ; en faisant de même dans les politiques et projets de règlements européens ; voire en animant des groupes de travail intergouvernementaux en tant que tiers de confiance.

1.1 Prise de position dans les politiques et projets de loi français

En 2020, le gouvernement français a mis à l'agenda politique le projet de loi dit 3D – Décentralisation, déconcentration, différenciation (voire 4D en y intégrant le principe de « décomplexification »), ce qui constitue une bonne nouvelle pour les territoires transfrontaliers. L'idée de renforcer la décentralisation et la déconcentration leur offrent des perspectives intéressantes, dans la mesure où ils côtoient des pays qui se caractérisent par un degré plus élevé de décentralisation et de déconcentration. De plus, l'affirmation du principe de différenciation territoriale doit permettre de garantir des adaptations au cas par cas pour la mise en œuvre de projets précis, au bénéfice des habitants et de l'environnement des territoires concernés, et plus largement, de conduire à la prise en compte des dynamiques fonctionnelles propres à ces territoires et donner de nou-

velles marges de manœuvre de coopération transfrontalière. Fin 2020, la MOT a enclenché un processus de consultation de réseau afin d'explorer en quoi la loi 3D pourrait répondre aux besoins des territoires frontaliers français, et afin de formuler des propositions concrètes à inscrire dans la loi. Ce processus se poursuivra en 2021, voire au-delà en fonction de l'avancement du projet de loi.

Par ailleurs, outre la loi 3D, le Comité de coopération transfrontalière institué par le TALC, et plus tard d'autres dispositifs équivalents, feront remonter à l'échelon national des propositions de loi visant à résoudre certains obstacles à la coopération transfrontalière. La MOT se mobilisera et prendra position, avec son réseau, dans toute politique ou projet de loi à venir et le nécessitant

1.2 Prise de position dans les politiques et législations européennes

L'Europe est, par essence, un moteur de la coopération et de l'intégration transfrontalière. Chaque institution est concernée, et la MOT entend appuyer chacune d'elles, avec aussi ses associations partenaires au niveau européen.

La facilitation de la coopération et la résolution des obstacles à la coopération peuvent passer par la création d'outils spécifiques, comme le GECT ou l'ECBM, mais aussi par la prise en compte des enjeux transfrontaliers dans l'ensemble du processus législatif, par la Commission et le Parlement. Au Parlement, le groupe de travail sur la coopération transfrontalière créé par la députée Anne Sander, s'y efforce. Un des enjeux sera aussi de créer une synergie avec les Parlements nationaux et entre eux. La coopération entre les Parlements français et allemand dans le

cadre du TALC, y compris sur les enjeux transfrontaliers, montre la voie.

Le Conseil, enfin, est un acteur déterminant. Les États y ont souvent bloqué les initiatives les plus ambitieuses de la Commission. Le projet de règlement ECBM soulève des oppositions, au nom d'une conception trop étroite de la souveraineté nationale. Il conviendra d'œuvrer à son adoption, car il mettra en place un dispositif multi-niveaux impliquant solidairement les niveaux local, national et européen, constituant une généralisation du dispositif transfrontalier franco-allemand du TALC, souhaitée par les acteurs de la coopération.

1.3 Participation / animation de GT intergouvernementaux

Si la MOT participe à des groupes de travail ou plateformes dédiées à la coopération transfrontalière, tant au niveau national qu'europpéen, elle peut également être sollicitée pour l'animation de ces groupes ou plateformes. Cela sera a minima le cas dans la période 21-23 pour l'animation du groupe de travail intergouvernemental sur l'ECBM, visant la création d'un « mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalière ». En effet, suite à la Présidence allemande de l'UE au

second semestre 2020, les discussions sur l'ECBM ont connu des avancées. Pour autant, un certain nombre de questions demeurent, et la relance du GT ECBM devient une impérieuse nécessité. Sollicitée par le Grand-duché de Luxembourg, qui avait lancé le processus lors de sa Présidence de l'UE au second semestre 2015, la MOT animera à partir de 2021 ce groupe de travail, en vue d'une approbation du règlement à l'horizon de la Présidence française au premier semestre 2022.

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Prise de position sur le projet de loi 3D/4D
- ▶ Animation du GT ECBM

2. Être le porte-voix des territoires transfrontaliers aux niveaux national et européen

2.1 Dialogue et appui du niveau national

Un pilotage interministériel de la coopération transfrontalière doit permettre de traiter de façon optimale les modifications réglementaires et législatives nécessaires, ainsi que la négociation éventuelle d'accords interétatiques. Le pilotage national est justifié non seulement par le fait que les processus législatifs et réglementaires sont nationaux, mais aussi pour assurer une stratégie d'ensemble (voir Livre blanc de 2016), ainsi qu'une mutualisation des solutions (cas maintes fois rapportés de solutions existantes transposables sur d'autres frontières).

La mise en œuvre du TALC constitue une opportunité de concrétiser la mise en place de ce pilotage, pour l'ensemble des frontières et pas seulement pour la frontière franco-allemande, car une proposition de loi remontant par le CCT, a une vocation nationale a priori. Les trois parlementaires impliqués dans le CCT pourront susciter dans chacune des assemblées une coordination de la thématique transfrontalière, autour des projets de loi concernés.

En liaison avec un correspondant pour les enjeux transfrontaliers au sein de chaque ministère concerné, deux ministères ont un rôle particulier à jouer en matière de coordination: celui en charge de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités (DGCL et ANCT); et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (DAECT et l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières, mais aussi ses réseaux, tant celui des ambassades que celui des conseillers diplomatiques auprès des préfets de région).

La MOT, créée à cet effet en 1997, entend jouer tout son rôle d'appui à ce pilotage interministériel en liaison avec le Parlement, elle propose aux députés et aux sénateurs la création d'une coordination autour de la thématique transfrontalière, qu'elle pourra soutenir.

Le forum de résolution des obstacles créé à la demande des adhérents de la MOT et du CGET sera relancé à cet effet. Il viendra à l'appui des acteurs locaux et régionaux du transfrontalier, des services déconcentrés de l'Etat, des parlementaires, des services du MEAE (DAECT, DUE) et des réseaux diplomatiques, des ministères (en particulier DGCL et ANCT : appui à la cellule d'accompagnement des expérimentations, sur les aspects transfrontaliers).

Le projet de règlement ECBM prévoit la mise en place par chaque Etat d'un point de contact frontalier – en miroir de celui établi à la DG REGIO, qui dialogue avec les autres DG. Même si la négociation du règlement reste à finaliser, la philosophie générale du processus de résolution des obstacles via un réseau de points de contacts (généralisation du TALC) est d'ores et déjà applicable. Le point de coordination transfrontalière français, associant notamment la DGCL et le MEAE, et dont le fonctionnement interministériel serait institué, pourrait être créé à l'horizon de la PFUE, marquant ainsi l'engagement de la France vis-à-vis de l'ECBM. La MOT a vocation à appuyer ce point focal.

La MOT appuiera notamment la préparation de la Présidence française 2022 de l'UE (voir ci-dessous).

2.2 Dialogue et appui des institutions européennes

Au niveau européen, la promotion de la coopération transfrontalière et la résolution des obstacles à la coopération peut passer par un changement de législation européenne (voir 1.2), mais aussi par l'animation d'un processus transversal à la Commission européenne (groupe interservices) et inter-institutionnel (Comité des Régions, Parlement européen [groupe de travail sur la coopération transfrontalière],...); l'animation d'un pilotage d'ensemble via la politique de cohésion (diffusion des bonnes pratiques). »

Le projet pilote du **Parlement** « Régions transfrontalières face à la crise de la Covid 19 : une opportunité pour trouver des réponses communes aux crises et au co-développement », qui sera mis en œuvre par la Commission, constituera une opportunité.

La **DG REGIO** promeut la coopération transfrontalière, non seulement via la politique de cohésion (Interreg, prise en compte des enjeux transfrontaliers dans l'ensemble des programmes, diffusion des bonnes pratiques), mais aussi via la coordination effectuée par le point focal transfrontalier, ainsi qu'en interne à la Commission, avec les autres institutions et l'ensemble des acteurs.

Le **Comité européen des régions** joue un rôle majeur d'animation des politiques territoriales, notamment transfrontalières (plateforme des GECT, groupe animé par Pavel Branda, co-organisation de la Semaine de villes et des régions (EWRC) avec la Commission), et a fait de la coopération une priorité pour 2021. Enfin, sur le sujet spécifique des frontières, à la fois européen et éminemment national, la coopération intergouvernementale ne doit pas être négligée. Il existe, dans le champ de la cohésion territoriale, un processus intergouvernemental. Ainsi, la présidence allemande du second semestre 2020 a fait adopter par les ministres en charge des politiques urbaines et de la Cohésion territoriale **la nouvelle Charte de Leipzig et l'Agenda territorial 2030**.

Ce dernier document insiste sur les enjeux de l'interdépendance des territoires, des régions fonctionnelles, de l'intégration par-delà les frontières, et de la lutte contre les obstacles à la coopération. Suite à l'intervention de la MOT, il promeut le co-développement transfrontalier, et l'implication des citoyens par-delà les frontières. Il sera notamment mis en œuvre via des actions pilotes réunissant différents Etats et collectivités de l'UE, dont l'une d'entre elles porte directement sur les enjeux transfrontaliers: l'« Aménagement du territoire transfrontalier, une vision zéro-carbone pour la région fonctionnelle transfrontalière », proposée par le Luxembourg.

L'**Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers** lancée en novembre 2020 (voir ci-dessous) sera activement promue par la MOT. Une consultation publique initiée par le Comité des régions sur « L'avenir de la coopération transfrontalière à horizon 2050 » se déroule jusqu'en mars 2021 : <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/longtermfutureCrossborderCooperation>

En se fondant sur les apports récoltés, le Comité européen des régions adoptera une résolution sur l'avenir de la coopération transfrontalière à l'horizon 2050, qui constituera une contribution officielle à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Il organisera avec les membres de l'Alliance le 1er juillet 2021 un événement majeur présentant cette vision d'avenir, qui pourra notamment proposer une législation favorisant un véritable co-développement transfrontalier, de nouvelles compétences pour les GECT ou structures équivalentes, une gouvernance multi niveaux approfondie.

Des dialogues citoyens transfrontaliers seront organisés en collaboration avec les associations, les Régions, les GECT, dès le 1er semestre 2021 pour contribuer au processus lancé par le CoR, au 2e semestre pour préparer la PFUE, et au-delà, car l'enjeu à terme est de faire vivre une véritable démocratie transfrontalière.

Différentes échéances temporelles rythment ces perspectives : il est possible d'agir dès maintenant à droit constant; des modifications législatives sont possibles dans le cadre des traités européens ou des constitutions nationales existantes (cf Loi 3D, règlement ECBM, voir précédemment...) ; enfin des changements plus lourds pourraient nécessiter de modifier les constitutions ou les Traités. C'est précisément l'objet de la conférence sur l'avenir de l'Europe d'explorer une telle hypothèse.

L'agenda territorial 2030 dresse des perspectives intéressantes, dans les limites d'un consensus à 30 Etats, impliquant aussi des Etats voisins comme la Suisse. C'est là où la prospective a son rôle à jouer, car elle permet de mettre sur la table un éventail de scénarios, depuis les plus régressifs (de type Brexit) jusqu'aux plus disruptifs (Europe des régions fonctionnelles), et de faire émerger des compromis intermédiaires. C'est l'enjeu de l'échéance 2050 proposée par le CoR ou le programme ESPON (projet ETRF – European Territorial Reference Framework).

La présidence française de 2022 constituera une étape politique importante, à laquelle la MOT entend contribuer activement, tant auprès du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, que de la DGCL et de l'ANCT, dans le champ de la politique de cohésion et du processus intergouvernemental en matière de politiques territoriale et urbaines, en liaison avec les enjeux de prospective

2.3 Appui à la programmation 21-27

Les nouvelles orientations de la Commission dans le cadre de la programmation post 2020 constituent une opportunité pour les territoires transfrontaliers: non seulement les programmes Interreg, comme expliqué ci-dessus, mais aussi les PO régionaux et en France, les CPER et les Contrats territoriaux de relance et de transition écologique, censés contribuer au financement de projets transfrontaliers en tant que de besoin.

La MOT pourra au niveau national, en complément des actions menées au niveau local ou régional (voir axe 3), venir en appui d'actions d'étude et d'animation liées à la programmation post 2020 (observation et diagnostic des territoires transfrontaliers, approche fonctionnelle, aspects transfrontaliers de différentes politiques sectorielles, analyse d'impact des politiques, approche territoriale stratégique, gouvernance multi-niveaux, résolution des

obstacles à la coopération, implication des citoyens) en lien avec l'ANCT, Régions de France, (notamment animation du réseau des SGAR et des Régions), et le MEAE (animation du réseau des conseillers diplomatiques).

L'intérêt est notamment de permettre les échanges entre frontières et avec le niveau national et européen.

Le réseau des DR CDC/Banque des territoires a tout son rôle à jouer pour développer le financement d'investissements transfrontaliers, en synergie tant avec les programmes de la politique de cohésion qu'avec Invest EU – la suite du plan Juncker, qui mobilisera la BEI et les banques publiques d'investissement nationales. La MOT pourra participer à l'animation de ce réseau aux côtés des services nationaux de la Banque des territoires.

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Commission Européenne / Participation à l'EWRC
- ▶ Participation à la Présidence française de l'UE en 2022
- ▶ CoR / Participation à la mise en œuvre de l'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers (consultations citoyennes, événement majeur été 21...)

3. Accompagner les coopérations bilatérales et spécifiques

3.1 Accompagnement des coopérations bilatérales (FR-DE, post-Brexit, ...)

Sur chaque frontière, lieu spécifique de rencontre de 2 systèmes nationaux différents, il importe de construire une gouvernance transfrontalière, de définir des stratégies et de lever les obstacles aux projets transfrontaliers locaux qui peuvent l'être à cette échelle, notamment ceux de nature administrative ou résultant d'un manque de connaissance ou de coordination transfrontalière, entre les acteurs locaux/régionaux (collectivités, services déconcentrés des États...) de part et d'autre de la frontière. Au regard de ces obstacles, la loi 3D pourra apporter des améliorations.

Avec le TALC, **la frontière franco-allemande montre la voie**, en donnant aux acteurs locaux les moyens d'agir et en permettant de faire remonter les obstacles qui le nécessitent au niveau national (ministères, Parlements), via le CCT, voire au niveau européen. Observateur au sein du CCT, la MOT envisage plus globalement de pouvoir appuyer les acteurs français du CCT en particulier pour la **résolution des obstacles** (appui aux acteurs locaux et aux services déconcentrés, remontée des obstacles au niveau national, appui au Parlement et aux ministères pour leur résolution,

capitalisation des solutions sur les différentes frontières via forum en ligne), dans la perspective du règlement ECBM (réseau européen de points de contact nationaux), voire dans le cadre de la préparation des réunions du CCT. La MOT intervient également sur cette frontière en participant au projet MORO franco-allemand, qui a identifié deux sites pilotes (l'un dans le Rhin Supérieur, l'autre dans la Grande Région). La MOT aura notamment pour mission de disséminer les actions du projet MORO sur d'autres frontières.

Cette approche globale a vocation à être transposée sur les autres frontières, dans un cadre européen (appui des programmes Interreg à la résolution des obstacles; réseau européen de points de contacts nationaux prévus par le projet de règlement ECBM).

Le réseau des correspondants frontaliers territoriaux et thématiques de la mission diplomatique placée auprès de la préfète Grand Est, qui ont été désignés dans chaque préfecture de département frontalier et dans chaque direc-

tion régionale thématique est une bonne pratique, qui a vocation à être mise en œuvre dans l'ensemble des régions frontalières.

La MOT pourra intervenir en soutien de ces démarches par frontière. L'appui de la MOT aux services déconcentrés, ainsi qu'au réseau diplomatique (conseillers diplomatiques, postes des pays voisins,...) est depuis longtemps une réalité (hotline; possibilité d'accès à l'extranet de la MOT, à ses revues de presse frontalières, à sa base juridique, au forum, , etc...) ... mais doit être mieux relayée par la MOT elle-même et par les administrations centrales : ANCT (les préfets de départements étant ses correspondants sur le terrain), MEAE (animation du réseau des conseillers diplomatiques auprès des préfets de région,, et du réseau des postes à l'étranger via la DUE).

La MOT peut notamment contribuer à des actions de formation, d'animation ou d'appui auprès des collectivités, des services déconcentrés de l'Etat et la Banque des territoires, à l'échelle d'une frontière, ou bien au niveau régional ou départemental sur des aspects tels que :

- ▶ formation aux problématiques transfrontalières
- ▶ appui méthodologique pour la définition de documents stratégiques
- ▶ élaboration de diagnostics

- ▶ animation de groupes de réflexion pour faire émerger des axes et orientations stratégiques, notamment à l'initiative des délégués territoriaux de l'Agence et des acteurs locaux, et pour contribuer à la cohérence entre les stratégies des acteurs (schémas régionaux, SCT, stratégies transfrontalières et macro-régionales etc...)
- ▶ conduire une réflexion sur les gouvernances transfrontalières
- ▶ information et orientation des collectivités transfrontalières vers les fonds les plus adaptés au financement de leurs projets.
- ▶ Appuyer la programmation post 2020 de la CTE (résolution des obstacles à la coopération, implication des citoyens)
- ▶ identifier l'offre existante en matière d'ingénierie publique et privée

L'élaboration de stratégies territoriales en amont de programmes est souhaitée par la Commission européenne (projet de règlements Interreg, Border orientation papers, possibilité de mobiliser du FEDER régional pour la coopération transfrontalière), et a vocation à être étendue à l'ensemble des frontières.

Ces approches par frontières pourront être déclinées notamment sur les frontières avec l'Allemagne (TALC), l'Italie (projet de traité franco-italien), Royaume uni (Brexit), accord cadre FR-CH...

3.2 Accompagnement des coopérations spécifiques (maritime, outre-mer, montagne...)

Outre-mer

Les Outre-mer sont soumis à des problématiques spécifiques liées à leur besoin d'intégration au sein d'ensembles régionaux non européens : développement de l'ingénierie territoriale, infrastructures, services à la population, intégration des différentes communautés, forte croissance démographique, désenclavement, enjeux liés à la coopération maritime, etc. La MOT appuie la coopération transfrontalière des Outre-mer, en particulier pour ses membres en Guyane et à Saint Martin, les autres collectivités, ses partenaires nationaux (Ministère des Outre-mer, MEAE, DGCL, ANCT, services déconcentrés, CDC/Banque des territoires, CNFPT, etc...).

Elle promeut et facilite la coopération territoriale des Outre-mer (France, pays voisins, niveau européen): animation et formation, diffusion de l'information sur le cadre juridique et opérationnel et son évolution (dérogations, expérimentations,...) ; dissémination de bonnes pratiques, aide à la

gouvernance et à la maîtrise d'ouvrage transfrontalière, liens avec les partenaires des pays frontaliers, ...

Elle veille à ce que les frontières des Outre-mer soient prises en compte dans les politiques nationales et européennes : articulation des programmes européens et nationaux de coopération territoriale; intégration des Outre-mer français dans les organisations régionales, et les programmes européens qui les appuient ; participation des Outre-mer aux activités transfrontalières menées par la Commission européenne, le Comité européen des Régions (intergroupe "CBC et EGTC", EWRC), le Parlement européen (groupe de travail sur la coopération transfrontalière), la Banque européenne d'investissement (appui aux investissements transfrontaliers) ; enjeux de citoyenneté transfrontalière et européenne pour les habitants des Outre-mer dans la perspective de l'Alliance et de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Montagne

Parmi les massifs français, trois se trouvent en position frontalière : le Jura, les Alpes et les Pyrénées, et rencontrent des enjeux transfrontaliers communs : mobilité durable et accessibilité ; climat, environnement, préservation des ressources ; développement local ; tourisme ; accès aux services publics dont la santé... Ceci amène le gouvernement à envisager un programme Montagne, que la MOT a vocation à appuyer (voir axe 3).

Les enjeux transfrontaliers de montagne requièrent une approche à la fois locale (développement économique, services publics à mutualiser en transfrontalier,...) ; par frontière, mobilisant les acteurs de part et d'autre (les enjeux de santé, par exemple, requièrent de accords inter-étatiques : enjeu d'un équivalent du TALC franco-allemand

sur la frontière avec l'Italie ; enjeux fiscaux et de co-développement transfrontalier sur la frontière franco – suisse, etc) ; et un pilotage national (prise en compte de la montagne et du transfrontalier par les politiques nationales ; articulation des stratégies locales (montagne et piémonts), régionales, inter-régionales (stratégies de massifs, SUERA,...)).

La MOT établira, tant pour ses adhérents locaux ou régionaux de montagne que pour ses partenaires nationaux, une veille sur les enjeux frontaliers de montagne, notamment à l'appui du groupe de travail coopération transfrontalière du Conseil national de la montagne.

Frontières maritimes

Au regard de la définition "classique" de la coopération transfrontalière, telle que proposée par le Conseil de l'Europe (des relations de voisinage entre collectivités et autorités locales situées de part et d'autre des frontières), l'espace maritime constitue a priori (sauf dans le cas du littoral partagé) une barrière naturelle créant une discontinuité territoriale. Pourtant des collectivités et autorités locales de part et d'autre d'espaces maritimes ont lancé des démarches de coopération qui contribuent à transformer cet obstacle en territoire commun ou du moins en espace d'échange sur des problématiques communes. L'espace maritime constitue ainsi à la fois une barrière naturelle et un lien qui impactent en profondeur la coopération transfrontalière.

Les zones marines frontalières sont des espaces interdépendants, parties prenantes d'un bassin de vie ou de développement commun existant ou potentiel. L'objectif de la coopération est bien de déclencher l'engagement de projets communs, permettant de passer de "territoires maritimes de confins" à des "territoires maritimes partagés", plus exactement à des « territoires partagés ».

La MOT s'est notamment emparée de ce sujet en 2019-2020 :

- en participant au projet PASSAGE, piloté par le département du Pas-de-Calais, et qui visait à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les détroits transfrontaliers, et en relayant l'initiative prise par le Pas-de-Calais et le comté du Kent relative au « Comité du Déroit » visant à faciliter une gouvernance souple à l'échelle du Déroit du Pas de Calais et se positionnant comme un nouvel espace de dialogue et de travail transfrontalier,
- en co-animant, aux côtés de la Fnau, de l'Adeupa (agence d'urbanisme de Brest) et de Finistère 360, l'atelier « Géopolitique de la mer » à l'occasion de la Rencontre annuelle des agences d'urbanisme virtuellement organisée à Brest,
- en invitant le département du Finistère, nouvellement adhérent de la MOT, à s'exprimer lors du 1^{er} Borders Forum organisé en novembre de cette même année.

Au cours de la période 21-23, et outre les questions liées au Brexit pour les frontières maritimes du nord de la France, la MOT capitalisera sur ces travaux récents, et engagera en particulier une réflexion commune avec la Fnau à ce sujet.

ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Frontière FR-DE / Accompagnement à la mise en œuvre du TALC, du CCT, et lien avec la loi Alsace
- ▶ Frontière FR-DE / Participation à l'initiative MORO
- ▶ Appui au réseau déconcentré de l'Etat et au réseau diplomatique selon les frontières
- ▶ Frontières maritimes / Mise en place d'un groupe de réflexion MOT / FNAU

4. Poursuivre et développer nos réseaux nationaux, européens et internationaux

L'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers conclue en novembre 2020 a été initiée par la MOT avec l'ARFE et le CESCO ; elle est d'abord une alliance entre ces structures, et avec d'autres réseaux tels que TEIN. **Ces structures souhaitent se rapprocher, pour contribuer ensemble à une plateforme européenne multi-niveaux oeuvrant au développement de la coopération transfrontalière et à l'élimination des obstacles à la coopération.** Le projet d'une telle plateforme découle naturellement du projet de règlement ECBM, et particulièrement du réseau de points de contact nationaux ou régionaux, animé par le point de contact européen (DG REGIO) qu'il entend créer (voir notamment l'avis du Parlement européen).

La MOT et le CESCO, respectivement sur les frontières de la France et de la Hongrie, ou l'ARFE au niveau européen, ont vocation à appuyer ce réseau, en agissant

- sur chaque frontière, en appui aux acteurs locaux/régionaux, en lien avec les programmes Interreg
- au niveau national (échange d'expériences entre frontières, appui au « point focal national » (ECBM), et à la concertation entre Etats voisins);
- au niveau européen: appui au « point focal européen »; base de données européennes pour faciliter la documentation et le traitement des obstacles (notamment capitalisation des (B-solutions).

Dès 2021, ce réseau pourrait être promu conjointement par la MOT (dans le cadre de la préparation de la PFUE), le CESCO (en lien avec le gouvernement hongrois, avec l'appui de l'ambassade de France en Hongrie, et le soutien de l'Allemagne), et l'ARFE: appui de la MOT, sollicité par le CESCO, à la coopération entre la Hongrie et la Roumanie

(processus d'Oradea) ; appui au projet, porté par l'Ambassade, de conférence sur la coopération en Europe centrale, à l'occasion du centenaire du traité de Trianon. Cette conférence pourrait promouvoir à la fois le modèle du TALC (observation transfrontalière, résolution des obstacles,...) l'ECBM, mais également des actions équivalentes au niveau du groupe de Visegrad.

Outre ses réseaux européens, la MOT continuera à renforcer ses réseaux nationaux afin de promouvoir la coopération et la cohésion transfrontalières aux frontières françaises. Les liens avec la FNAU – Fédération Nationale des agences d'urbanisme, et plusieurs agences d'urbanisme frontalières, se sont renforcés au cours des années 2019 et 2020, et se poursuivront au cours de la période 21-23 : participation à des publications communes, participation aux événements de l'une ou d'autre des structures, positionnement européen. Par ailleurs, elles capitaliseront conjointement sur les travaux engagés en 2020 sur les frontières maritimes, lors de l'atelier Mer co-animé lors de la Rencontre nationale des agences d'urbanisme virtuellement organisée à Brest. Le partenariat entre la MOT et la FNAU est important pour les deux organisations car les dynamiques urbaines à l'œuvre sur les territoires transfrontaliers nécessitent un croisement des compétences et des acteurs de nos deux réseaux.

Plus globalement, elle poursuivra les échanges engagés avec plusieurs associations de la « rue Joubert » : France Urbaine, ANPP, ADCF...

Dès 2021, elle travaillera également à une meilleure collaboration avec Régions de France, voire avec l'Assemblée des départements de France (lien avec les outils d'ingénierie territoriale, lien avec la loi 3/4D et CeA).

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Projet de plateforme européenne multiniveaux inter-associations
- ▶ Participation aux Castle Talks

II. [SOCLE] Faciliter les projets, les relations et la prise de conscience des acteurs transfrontaliers (axe « Connaissances et réseaux »)

De par son double rôle de plateforme de mise en réseau et de centre de ressources, la MOT constitue un facilitateur de projets transfrontaliers et de relations entre les acteurs concernés, en leur fournissant le maximum d'informations

et de connaissances théoriques, empiriques et interpersonnelles au quotidien. Cette mission constituera le deuxième axe multiniveaux et le second axe « socle » du programme triennal 21-23.

1. Favoriser la mise en réseau et le débat transfrontalier

La MOT anime un réseau qui fédère les praticiens et les acteurs institutionnels de la coopération transfrontalière dans une approche multiniveaux : porteurs de projets, collectivités publiques, services des États, programmes européens, etc. Le réseau de la MOT est le lieu pour échanger les expériences, identifier les besoins rencontrés sur le terrain et favoriser la recherche de solutions transfrontalières.

L'amélioration des pratiques de coopération transfrontalière dans tous les domaines thématiques ou territoriaux, et sur toutes les frontières, est l'un des axes de travail essentiels de la MOT. Les outils de mise en réseau, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques sont multiples.

1.1 Mise à disposition de lieux de dialogue et de capitalisation

La MOT met à disposition de son réseau des lieux privilégiés de dialogue, d'expression et de capitalisation des connaissances et des expériences. Les **3 groupes thématiques**, créés en 2020 et animés par les membres du réseau eux-mêmes, seront pérennisés sur la période 21-23, et se réuniront en moyenne 3 fois an ; ils pourront être renforcés selon les demandes qui seront formulées. Par ailleurs, le **Forum en ligne** sera également relancé ; il constitue un lieu d'échanges virtuel et interactif, en permettant une mise en contact directe des acteurs, le partage d'ex-

périences et de réponses techniques aux questions posées, et l'identification d'obstacles à la coopération transfrontalière ; initialement réservé aux membres du réseau, il est accessible à tous les participants des groupes de travail. Enfin, les **rencontres territoriales**, lancées en 2020 afin de permettre une co-construction du programme de travail, seront poursuivies lors des prochaines années. Outre les techniciens invités aux rencontres 2020, elles seront également ouvertes aux élus locaux et décideurs politiques dès 2021.

1.2 Participation et animation des débats locaux transfrontaliers

La MOT organise, anime ou participe à des conférences et des séminaires ouverts à tous pour mettre en lumière une thématique ou une actualité. Organisés régulièrement,

souvent en partenariat avec un adhérent, ils sont l'occasion de promouvoir la coopération transfrontalière ou plus spécifiquement un territoire transfrontalier, et de mettre en débat les enjeux auxquels ce dernier est confronté.

1.3 Médiatisation des débats transfrontaliers

Les problématiques transfrontalières ont trop longtemps été l'apanage de techniciens ou de spécialistes, et ont été peu portées dans le débat public par les décideurs politiques. La pandémie de Covid-19 et ses impacts aux frontières françaises et européennes ont démontré, si besoin en était, le besoin de porter haut ces enjeux, de leur donner une caisse de résonance politique, et en ce sens de médiatiser ces débats. La MOT poursuivra son action en ce sens au cours de la période 21-23. Le 1^{er} **Borders Forum**, co-organisé en 2020 avec la Commission européenne et le Comité européen des régions, aura été une réussite : il

sera pérennisé selon un format biennal, format complété par des « Borders intermédiaires » pour faire vivre le débat public en continu. De même, les partenariats médiatiques, concrétisés en 2020, seront poursuivis voire intensifiés. Enfin, si la MOT organisera à partir de 2021 deux Assemblées générales par an, la seconde continuera à être une **Assemblée générale délocalisée** dans un territoire transfrontalier, sur deux jours, et mettant en lumière les enjeux transfrontaliers auxquels il est confronté, au travers de conférences et/ou visites de terrain.

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Poursuite des groupes de travail Coopérations métropolitaines ; Gouvernance ; Solidarités territoriales
- ▶ Organisation des rencontres territoriales à l'automne 2021
- ▶ Organisation du Borders Forum intermédiaire à l'automne 2021

2. Développer la connaissance, l'observation et la recherche transfrontalières

Les territoires transfrontaliers, espaces atypiques, situés en bordure des systèmes nationaux, alimentent des projections mentales diverses. Après avoir longtemps pâti d'une faible attention des gouvernements centraux, ils se situent de plus en plus au cœur des dynamiques de développement, tant nationales qu'européennes. C'est donc bien pour y mener des politiques d'aménagement du territoire efficaces que la connaissance de ces espaces prend

tout son sens. La conduite des politiques publiques ne peut se fonder sur des a priori. Pour cela, la MOT veille à mettre à disposition des acteurs transfrontaliers des éléments de connaissance objectifs des situations transfrontalières, tant au travers de processus d'observation, qu'au travers de travaux de recherche et de partenariats universitaires et scientifiques.

2.1 Développement des coopérations françaises et européennes en matière d'observation

Il s'agit de mettre en place une observation permanente des territoires transfrontaliers pour aider les acteurs locaux à réaliser des analyses territoriales à 360°, mais aussi pour adapter les politiques nationales aux enjeux frontaliers, dans les champs ou missions restant de la compétence de l'État, tels que la fiscalité, la cohérence et l'équité des politiques. Si certains phénomènes sont connus et étudiés (flux de frontaliers), d'autres restent méconnus: fiscalité et coût du travail comparés, interdépendance des économies frontalières et leurs conséquences pour les ménages, les entreprises, les collectivités territoriales et les États.

Pour mener à bien ses travaux d'observation des territoires transfrontaliers, la MOT travaille en réseau avec ses partenaires français et européens. Elle joue à ce titre un rôle

d'intermédiaire entre les instituts statistiques et outils d'observation nationaux (ANCT – Observatoire des territoires, INSEE – notamment pôle en charge du transfrontalier, Pôle emploi, Fnau), en vue d'un système national d'observation transfrontalière, et les administrations de l'aménagement des territoires, les observatoires des Pays voisins (BBSR allemand, ARE suisse, MAT luxembourgeois) ou transfrontaliers (SIG-GR, GeoRena...), et les instituts européens (Espo, Eurostat). Cette mission se matérialise tant par la co-animation du Comité stratégique transfrontalier, dont l'évolution et la pérennité sera rediscutée en 2021 avec l'ANCT, co-animatrice du Comité, que par la participation à des dispositifs (Memorandum DE) ou publications (Working paper ESPON) portés par nos partenaires.

2.2 Structuration des outils d'observation et de connaissance au sein de la MOT

Outre ces partenariats, la MOT doit pouvoir être en capacité d'apporter de la connaissance transfrontalière, et pour cela de disposer de données alphanumériques et géographiques afin de produire des analyses statistiques et objectives. A partir de 2021, la MOT travaillera à la structuration d'outils d'observation et de connaissance in-

ternes. Elle engagera une réflexion sur l'opportunité de disposer d'un système d'observation territoriale transfrontalière, qui pourra s'appuyer sur une plateforme « socle » de données transfrontalières, et sur un système d'information géographique permettant d'exploiter les données récoltées.

2.3 Renforcement de la recherche transfrontalière en participant à des publications et partenariats universitaires et scientifiques

Les territoires transfrontaliers et leurs habitants sont au cœur de transitions économiques, démographiques, écologiques, qui requièrent un partenariat entre les acteurs des politiques publiques et le monde de la recherche, afin de co-construire la connaissance et la mobilisation collective. Les mutations à l'œuvre, encore accélérées par la crise sanitaire, économique et sociale de 2020, ont en commun de mettre en question le paradigme territorialiste (États souverains délimités par des frontières linéaires). Il s'agit tout à la fois de mieux connaître la réalité des territoires et des interdépendances transfrontalières, l'impact des politiques publiques sur ces territoires, afin de concevoir de nouvelles politiques, en associant acteurs publics, chercheurs, mais aussi la société civile, sans négliger les enjeux de formation initiale et continue. Les champs scien-

tifiques concernés sont ceux relatifs aux territoires : économie géographique, sciences sociales et politiques, en particulier la recherche portant sur les frontières et les régions frontalières (« border studies »), mais aussi celle relative aux différentes politiques sectorielles impactant l'espace.

La MOT poursuivra les partenariats engagés de longue date avec les réseaux globaux de chercheurs de ce domaine (Association of Border Studies (ABS), Border Regions in transition (BRIT), Borders in Globalization (BIG), ainsi qu'avec le réseau européen TEIN dont elle est partenaire depuis l'origine, et qui comprend plusieurs membres aux frontières françaises: Science Po Strasbourg, l'Institut des frontières et discontinuités, UniGR, ... ; et avec le réseau de la Master class annuelle des masters portant sur le transfrontalier aux frontières françaises. Ce partenariat

s'est notamment concrétisé en 2020 par la publication du « Dictionnaire critique des frontières, de la coopération transfrontalière et de l'intégration européenne », qu'il importe désormais de valoriser. Elle engagera également de nouveaux partenariats, comme avec la chaire ETI (amorcé à l'occasion du 1^{er} Bordersforum) ou avec le PUCA.

Ces partenariats ont vocation à produire de nouvelles connaissances sur les territoires transfrontaliers et l'impact sur eux des politiques publiques (un thème en particulier pourrait être privilégié: celui du co-développement (systèmes

productivo -résidentiels transfrontaliers; impact de la non-coordination des politiques publiques), et à faire partager ces connaissances avec les acteurs, voire les citoyens eux-mêmes, pour améliorer les politiques publiques et le débat citoyen..

Ils ont vocation à se déployer à toutes les échelles : sur chaque frontière ; au niveau national français (PUCA, Commissariat au plan...) ; au niveau européen (Frontem, ESPON, TEIN...) ; au niveau international (21st Century Borders).

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Working paper on Crossborder Monitoring (ESPON, MOT, BBSR)
- ▶ Participation à la mise en œuvre du Memorandum DE
- ▶ Réévaluation et évolution du Comité stratégique transfrontalier
- ▶ Réflexion en vue de la structuration d'un système d'observation transfrontalière
- ▶ Participation à des publications scientifiques
- ▶ Projet 21st Century Borders – Université de Victoria (Canada)
- ▶ Participation au projet Frontem (réseau Jean Monnet, Borders in motion)

3. Sensibiliser et informer en mettant à disposition nos ressources et expertises

Cette action correspond au besoin d'information, de partage de la connaissance et de sensibilisation des acteurs de la coopération transfrontalière. Pour y répondre, la MOT diffuse des informations actualisées sur l'ensemble des frontières françaises à son réseau ainsi que dans un cadre

plus large. Certains thèmes sont approfondis dans des publications plus complètes. L'élaboration des contenus se fait toujours en collaboration avec les membres et les autres acteurs de la coopération, y compris pour ce qui est des actions de formation des acteurs.

3.1 Communication et mise à disposition des ressources de la MOT

La MOT continuera à proposer chaque année un éventail d'actions de communication et de mise à disposition de ses ressources. Les « **Cahiers de la MOT** » d'une vingtaine de pages, en français et en anglais, et publiés tous les 12 à 18 mois, donnent à voir une thématique transfrontalière dans son ensemble de manière synthétique et accessible. Outre ces Cahiers, une nouvelle publication a vu le jour en 2020 : les **Brochures thématiques**. Beaucoup plus succinctes que les Cahiers, les Brochures permettent de mettre en valeur les ressources mises à disposition sur le **site de la MOT**, véritable encyclopédie de la coopération transfrontalière, qui continuera d'être régulièrement mis à jour, y compris son espace documentaire, avant d'être prochainement refondu dans un format plus adapté aux besoins et aux attentes exprimés. Par ailleurs, la MOT continuera de publier

10 à 11 **newsletters « L'actualité transfrontalière »** annuellement, qui devraient également connaître une refonte au cours des trois prochaines années. Publiée en français et en anglais, la newsletter de la MOT, plébiscitée par les adhérents, est adressée à plusieurs milliers de contacts et met en avant les actualités, les projets concrets des territoires, ainsi que les avancées européennes. Également, des **revues de presse** sur la coopération transfrontalière aux frontières françaises sont envoyées par email au réseau 1 à 2 fois par mois. Enfin, les **réseaux sociaux** (Twitter, LinkedIn) constituent de nouveaux vecteurs de communication que la MOT continuera d'investir fortement.

3.2 Formation des acteurs (formations élus, formations techniciens...)

La MOT contribue à des formations destinées aux acteurs de la coopération transfrontalière. Les besoins de compétences évoluent, tant au niveau territorial (fonction publique territoriale) qu'au niveau central et déconcentré (services de l'Etat, Caisse des Dépôts). La MOT assiste à leur demande ses adhérents et les services nationaux concernés (ministères, Caisse des Dépôts) dans la définition

des contenus et des actions de formation à mettre en œuvre, et y intervient en tant que de besoin aux côtés du CNFPT ou d'autres organismes de formation. Relativement à la formation des personnels de la fonction publique territoriale, la collaboration avec le CNFPT est déjà formalisée sous la forme d'une convention, renouvelée début 2018. Ces formations sont ouvertes aux membres de son réseau.

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Cahier thématique « La mobilité transfrontalière à l'aune du défi zéro carbone »
- ▶ Brochure thématique « Montagne »
- ▶ 10 à 11 newsletters « L'actualité transfrontalière »
- ▶ Séminaire de formation INET – Politiques de solidarité et de santé – janvier 2021

III. [SUR-MESURE] Fabriquer et concrétiser les projets transfrontaliers (axe « Actions et ingénierie transfrontalières »)

Si la MOT participe à donner un cadre national et européen d'ensemble à la coopération transfrontalière et veille à faciliter les projets et les relations entre acteurs transfrontaliers, elle constitue également un outil d'ingénierie multidisciplinaire au service direct des territoires transfrontaliers et de la fabrication de projets concrets. Ses actions porteront tant sur le soutien aux programmes nationaux territorialisés pilotés par l'ANCT, que sur l'accompagnement de stratégies transfrontalières, la structuration de

gouvernances transfrontalières, la résolution d'obstacles ou encore l'appui aux investissements. Ce dernier axe du programme 21-23 est un axe sur-mesure dépendant des besoins et attentes particulières des acteurs de la coopération transfrontalière, et pourra largement se moduler selon les années et selon les capacités dont disposera la MOT pour y répondre.

1. Soutenir la mise en œuvre des Programmes nationaux territorialisés dans les territoires frontaliers

Ainsi qu'évoqué en introduction, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires agit principalement sous trois formes d'intervention en direction des territoires : les programmes nationaux d'appui territorialisés, les contrats de cohésion territoriale et le « sur-mesure ». L'appui de la MOT est particulièrement attendu en soutien de ces interventions, ainsi que le stipule la convention triennale 21-23 entre l'ANCT

et la MOT. Pour ce qui est plus spécifiquement des programmes nationaux, la MOT veille à formuler des propositions d'appui auxdits programmes, permettant ainsi de tenir systématiquement compte de la problématique transfrontalière, et de son intégration aux programmes le nécessitant, et ce lien avec les équipes de l'ANCT et de la Banque des Territoires concernées. Elle constitue à ce titre l'un des « partenaires dans l'action » des programmes.

1.1 Accompagnement du dispositif PVD

Dès 2020, la MOT avait travaillé en lien avec les équipes de l'ANCT et de la BdT afin de formuler des propositions d'appui technique au programme « Petites Villes de demain ». La mise en œuvre de ces propositions a débuté dès le dernier trimestre 2020 (fiches PVD ; ouvrage de capitalisation) et seront poursuivies, voire actualisées, a minima jusqu'en 2022. Elles porteront sur 4 piliers :

Pilier mixte ingénierie + thématique « Appui à la recherche de financements »

- Actions : hotline dédiée aux villes frontalières sélectionnées ; annuaire des interlocuteurs ; appui individualisé (de type « BaT de la MOT »)

Pilier club « Mise en réseau des Petites Villes frontalières »

- Actions : aide à la mise en place d'ateliers thématiques ; conception et animation de plusieurs webinaires ; participation à des offres de formation communes à d'autres partenaires

Pilier ingénierie « Appui individualisé aux Petites Villes frontalières »

- Actions : appui individualisé (hors recherche de financements) ; appui individualisé approfondi (sous réserve de contractualisation)

Pilier mixte « Appui à la capitalisation PVD »

- Actions : poursuite et approfondissement de la publication de synthèse débutée en 2020

A travers le déploiement de chaque pilier, l'appui de la MOT veille à proposer une offre de services à la fois globale et nationale (capitalisation, webinaires, hotline), mais aussi régionale (appui aux formations régionales), voire le cas échéant locale (appui individualisé sur fonds européens, appui individualisé thématique).

Sur ce dernier point, la MOT veillera à systématiquement s'adapter à la fois aux attentes et aux besoins remontés par la ville, ainsi qu'aux spécificités territoriales et économiques de celle-ci. Il sera différent selon le fait que la ville accompagnée dispose déjà d'une stratégie de développement/d'un plan d'actions de revitalisation ou non.

1.2 Accompagnement du dispositif Montagne

Mi-octobre 2020, le Premier Ministre a annoncé lors du Congrès des élus de la Montagne qu'un « programme Montagne » serait lancé en 2021 afin de permettre « de mieux accompagner les mesures du plan de relance et de les mettre en cohérence avec un certain nombre de dispositifs et de programmes existants ». Quatre ministères seront impliqués (Cohésion des territoires, Tourisme, Ruralité et Transition écologique) et l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) en assurera le pilotage en coordination avec les commissariats de massifs.

Les zones de montagne représentent plus de 40 % des frontières françaises et constituent à ce titre un sujet ma-

jeur pour la France et ses voisins directs (Suisse, Italie, Espagne, Andorre). Parmi les massifs français, trois se trouvent en position frontalière : le Jura, les Alpes et les Pyrénées, et rencontrent des enjeux transfrontaliers communs : mobilité et accessibilité ; climat, environnement, préservation des ressources ; tourisme ; accès aux services publics...

Pour ces raisons, la MOT travaillera dès 2021 avec les équipes de l'ANCT et de la BdT concernées afin de formuler des propositions d'accompagnement du prochain programme Montagne.

1.3 Accompagnement d'autres dispositifs nationaux

De nombreux autres programmes nationaux existent (Territoires d'Industrie, Action Cœur de Ville, France Services...) ou sont à venir. Pour chacun d'entre eux, la problématique transfrontalière peut constituer un sujet à

part entière. En fonction des attentes formulées et de ses capacités à agir, la MOT pourra formuler au cours de la période 21-23 des propositions d'appui à ces programmes.

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Accompagnement du programme PVD : conception et animation de webinaires ; ouvrage de capitalisation – mise à jour et approfondissements ; appuis individualisés simples ou approfondis ; participation à des offres communes de formation
- ▶ Programme Montagne : échanges, préparation et rédaction d'une offre d'appui au programme Montagne
- ▶ Autres programmes : en fonction des possibilités

2. Accompagner les stratégies et la structuration des outils de gouvernance transfrontalière

Au cours de la période 2018-2020, la MOT a largement déployé son énergie et son ingénierie pour aider à la définition de stratégies transfrontalières (ex des SCT de Lille, Strasbourg, Nice, Pays Basque), ainsi qu'à la structuration d'espaces de gouvernance transfrontalière (ex de l'Ardenne transfrontalière, du GECT Corse-Sardaigne, du GECT « United Congress » entre Saint-Martin et Sint Maarten...). Parfois dissociées, ces deux problématiques ont souvent tendance à se croiser, tant les questions de

stratégies et de gouvernance sont complémentaires. Compte tenu tant des attentes formulées par son réseau, que des évolutions des programmes européens ainsi que des principes fondateurs de ce programme triennal, l'accompagnement de stratégies territoriales intégrées et à la structuration d'outils de gouvernance transfrontalière resteront des axes de travail prioritaires pour la période 21-23.

2.1 Soutien à la mise en réseau / en oeuvre des SCT

Après avoir participé à la réalisation des quatre SCT en 2019-2020, la MOT se propose d'accompagner leur mise en oeuvre, voire leur mise en réseau. Freinées par la crise du Covid-19 en 2020, les quatre métropoles / agglomération envisagent de préciser, compléter et mettre en oeuvre les actions qu'elles avaient définies dans leur SCT respectif. La MOT se propose de les soutenir dans leurs actions, selon les besoins qu'elles exprimeront. Plus particulière-

ment, si de nombreuses actions seront à mener localement, et ne mobiliseront pas nécessairement la MOT, d'autres pourraient être mutualisées à l'échelle des quatre territoires, voire au-delà (par exemple par une mise en réseau des territoires métropolitains transfrontaliers), militant pour une mise en réseau pérenne de ces territoires.

De premières discussions ont d'ores-et-déjà été engagées en 2020, et seront poursuivies et précisées dès 2021.

2.2 Appui aux stratégies transfrontalières intégrées

Au cours de la période 21-23, de nombreuses stratégies territoriales intégrées devraient voir le jour dans les territoires transfrontaliers, portées par les priorités des nouveaux programmes Interreg et la dynamique engagée côté français au travers notamment des SCT. La MOT formulera des propositions pour les accompagner. D'ores-et-déjà, la Collectivité européenne d'Alsace engagera la réalisation de son Schéma Alsacien de coopération transfrontalière (SACT) dès 2021, dont la MOT a précisé la

méthodologie fin 2020. D'autres territoires, agglomérations, eurorégions (frontières franco-belge, franco-suisse, franco-espagnole) souhaitent s'inspirer de la méthodologie SCT ou relancer des stratégies transfrontalières et pourraient à ce titre être soutenues par la MOT. Également, les Bons-à-tirer pourront utilement accompagner ces réflexions. Enfin, des propositions d'appui à des stratégies plus ciblées, thématiques (santé, mobilité...) pourront être formulées.

2.3 Aide à la structuration de gouvernances transfrontalières

A l'instar des stratégies transfrontalières, nombreux sont désormais les territoires transfrontaliers à vouloir davantage se structurer et/ou faire évoluer leur gouvernance par-delà la frontière. La période 18-20 l'a démontré, et ce quel que soit le type de frontière concernée : territoire de montagne, frontière maritime, territoire rural, outre-mer... Le nouvel objectif « Meilleure gouvernance Interreg » pour la

période 21-27, évoqué en introduction, ainsi que les propositions formulées dans le Traité d'Aix-la-Chapelle (art. 13 visant à doter les eurodistricts de « compétences appropriées ») devraient encore renforcer ces actions. La MOT prendra toute sa place pour appuyer ces acteurs, tant au travers de Bons-à-tirer, qu'au travers de missions plus complètes.

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Finalisation de la méthodologie SACT
- ▶ Bon-à-tirer « Stratégie transfrontalière de l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre »
- ▶ Bon-à-tirer « Stratégie transfrontalière de l'Agglomération urbaine du Doubs »
- ▶ Bon-à-tirer « Impacts du Brexit sur la coopération Finistère / Cornwall »

3. Résoudre les obstacles à la coopération transfrontalière

Les habitants des régions frontalières sont confrontés dans leur vie quotidienne à des difficultés liées à la présence de la frontière, qu'il s'agisse de trouver un emploi, de recevoir des soins, de se déplacer, de résoudre des problèmes administratifs... Pour y répondre, l'identification des obstacles à la coopération - et la recherche de solutions - est

l'un des défis majeurs de la coopération transfrontalière, et ce selon une approche multiniveaux. En 2015, la « Cross-border review » de la Commission européenne en avait identifié 239. Les différentes enquêtes réalisées auprès du réseau ont démontré que la MOT était unanimement attendue pour participer de la résolution de ces obstacles.

3.1 B-solutions - participation et capitalisation

L'initiative « B-solutions » est l'une des actions soutenues par la DG REGIO dans le cadre de la Communication « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » de septembre 2017. Son objectif est d'identifier et de promouvoir des méthodes durables pour résoudre les obstacles d'ordre juridique et/ou administratif rencontrés le long des frontières terrestres intérieures de l'Union européenne. Retenue parmi les experts européens, la MOT se voit chaque année confier plusieurs

missions dans le cadre des appels à propositions B-solutions et continuera de se mobiliser en ce sens pour la période 21-23.

Par ailleurs, elle mènera un travail de capitalisation des projets retenus aux frontières françaises dans les différents appels à propositions, afin de déterminer les territoires les plus/moins concernés, les sujets privilégiés/délaissés, et continuer de mobiliser son réseau en conséquence.

3.2 Assistance technique à la résolution d'obstacles

Outre B-solutions, la MOT proposera une assistance technique permanente à la résolution d'obstacles. Cette assistance pourra se matérialiser soit par des bons-à-tirer, soit par des études ad-hoc, ainsi qu'il en est de l'étude en vue

d'une reconnaissance accélérée du statut de médecin entre la France et l'Espagne, menée au nom du GECT Hôpital de Cerdagne.

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ B-solutions – CC Pays Haut-Garonnaises « Financing cross-border pupil's education »
- ▶ B-solutions – Eurorégion Nouvelle Aquitaine – Euskadi – Navarre « KOMPAR - Promoting employability in the health & social sector »
- ▶ Capitalisation des appels à propositions B-solutions aux frontières françaises
- ▶ GECT Hôpital de Cerdagne – Statuts des médecins

4. Appuyer les actions et investissements transfrontaliers

La MOT développe auprès des porteurs de projets, des collectivités locales, des services des Etats, une activité d'assistance opérationnelle, notamment pour favoriser l'émergence de projets et d'investissements transfrontaliers. Distincte des missions d'élaboration de stratégies ou de résolution d'obstacles, celles-ci portent principalement

sur la participation à la mise en œuvre de projets transfrontaliers concrets. Il peut s'agir de projets matériels, à l'instar de l'accompagnement au déploiement de services publics transfrontaliers, comme de projets immatériels, à l'instar d'un appui à une mise en réseau d'observatoires locaux transfrontaliers.

4.1 Participation à des projets Interreg locaux et prioritaires

L'évolution de la programmation Interreg 21-27 offre de nouvelles opportunités à la MOT et à son réseau. En ne limitant plus la participation des partenaires hors zone éligible (du moment que son action ait un impact direct sur ladite zone éligible), la MOT peut désormais envisager d'être plus régulièrement partie prenante de projets Interreg, d'autant que les récentes enquêtes et rencontres ont démontré qu'il s'agissait d'une attente forte de son réseau (cf introduction).

Pour autant, la MOT aura surtout le souci au cours de la période 21-23 de participer à des projets Interreg ciblés,

répondants aux priorités du programme (Citoyenneté ; Transition écologique ; Santé/bien-être ; Co-développement ; Observation), voire recherchant un rapprochement, une mutualisation entre différents projets Interreg locaux. A titre d'exemple, plusieurs projets d'observatoires transfrontaliers locaux sont en cours de réflexion et pourraient désormais élarger aux programmes Interreg. La MOT pourrait rechercher à rapprocher les méthodologies développées dans ces différents projets afin de leur donner une cohérence d'ensemble, à l'instar du projet MORO allemand développé en matière d'observatoires transfrontaliers.

4.2 Assistance technique de la MOT

La pratique des expertises est fondamentale pour la MOT car elle lui permet de mettre à jour en permanence son savoir-faire technique et sa connaissance des territoires et d'être en pointe dans la recherche de solutions concrètes proposées au niveau local, national comme européen. Cet appui peut revêtir plusieurs formes :

- Mission d'appui à la Banque des territoires, pour l'accompagnement de projets ou l'identification de projets d'investissements,
- Bons-à-tirer
- En dehors de sa mission d'intérêt général, la MOT peut également se voir confier la réalisation d'études et d'expertises diverses, y compris dans le cadre d'une mise en concurrence préalable.

■ ACTIONS 2021 (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Projet PACTESUR
- ▶ Marché à bons de commande « Etudes et ingénierie territoriale » - Banque des territoires



Mission opérationnelle transfrontalière

38, rue des Bourdonnais
75001 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 55 80 56 80
www.espaces-transfrontaliers.eu



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

